

**ARRETE DU MAIRE**

**Le Maire de la Commune de HEILLECOURT,**

- VU les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des collectivités territoriales,
- VU le Code de la Route,
- Vu la demande du 28 mai 2021,
- CONSIDERANT qu'il y a lieu pour assurer la sécurité des coureurs de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique sur le parcours et les voies empruntées par cette course.

**ARRETE :**

**Article 1** – L'association « Les Foulées de l'Embanie », représentée par Monsieur MITSLER Cyrille, est autorisée à occuper le domaine public pour l'organisation du marathon RUN'IN PARK le dimanche 27 juin 2021 de 5 heures 30 à 14 heures 00 dans le Grand Parc de l'Embanie à Heillecourt.

**Article 2** – La circulation et le stationnement des véhicules sont interdits toute la journée du dimanche 27 juin 2021 dans le périmètre du déroulement de la manifestation sportive sauf par dérogation spéciale pour les personnes dûment habilitées.

**Article 3** – Une signalisation et des barrières de sécurité seront mises en place par les organisateurs pour assurer la sécurité des piétons et des coureurs.

**Article 4** – Le bénéficiaire doit laisser un accès permanent aux engins et véhicules de secours à l'intérieur de la manifestation.

**Article 5** – La Police Municipale sera présente sur site de 8 heures à 13 heures 30 afin de sécuriser le lieu de la manifestation.

**Article 6** – Le bénéficiaire doit également veiller au maintien du bon état de propreté des lieux occupés et devra, le cas échéant, assurer les travaux de nettoyage à l'issue de la manifestation.

.../...

**Article 7** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Article 8** – Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Central – Boulevard Lobau à NANCY,
- Monsieur le Président de la Métropole du Grand Nancy,
- Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs Pompiers, bd Joffre à NANCY,
- Monsieur MITSLER Cyrille Président de l'Association « Les Foulées de l'Embanie »,
- Les Services Techniques municipaux,
- La Police Municipale.

Le Maire,  
  
Didier SARTELET